ACCORD CANADA-ST-VINCENT

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui que le Gouvernement a conclu un accord avec le Gouvernement de Saint-Vincent relatif à l'émission éventuelle par le Canada d'assurance-investissements, applicable aux nouveaux investissements canadiens à Saint-Vincent, contre la possibilité de perte résultant de certains risques non commerciaux.

On espère que cet accord contribuera à l'intensification des relations économiques entre les deux pays. Le Gouvernement canadien prévoit conclure de tels accords avec d'autres pays. Des accords semblables ont déjà été conclus avec la Barbade, Israël, la Jamaïque, la Malaisie, Sainte-Lucie et Singapour.

Ces accords ont pour but de faciliter l'application du programme d'assurance-investissements à l'étranger rendu possible par la promulgation de la Loi sur l'expansion des exportations en 1969. Le but du programme, confié à la Société pour l'expansion des exportations, est de promouvoir les investissements canadiens à l'étranger, que les investisseurs soient des personnes ou des sociétés.

LES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA AVEC LES ÉTATS-UNIS

(suite de la page 2)

ces commerciales actuelles entre le Canada et les États-Unis de la même manière.

UNE QUESTION IMPORTANTE

Il ne s'agit pas de l'affrontement de doctrines commerciales opposées. Ni d'un désaccord sur les objectifs. Et même, on note une bonne part d'entente quant aux faits. Les questions litigieuses se rapportent principalement à la négociation d'un accord relatif à l'automobile, ce qui nous ramène aux structures fondamentales des relations économiques entre nos deux pays.

Voilà pourquoi il est si difficile de résoudre ces problèmes. Nous sommes ici aux prises avec le problème du fonctionnement des entreprises multinationales, dont le siège social est aux États-Unis, qui produisent aux États-Unis et au Canada et qui alimentent le marché nord américain. Comment peut-on diriger ces entreprises de la façon la plus efficace, avec le minimum de restrictions commerciales et à l'avantage des deux pays? Comment la production, et par conséquent les possibilités d'emploi, doit-elle être répartie pour que chacun de nous en reçoive sa juste part?

Ce sont là les questions auxquelles nous es-

sayons de répondre depuis des mois, bien avant que les États-Unis, le 15 août, n'annoncent leur Nouvelle politique économique.

C'est une question importante mais elle n'entraîne pas une divergence fondamentale de politique commerciale entre le Canada et les États-Unis. Il serait en fait ridicule qu'il se produise un sérieux relâchement de nos relations parce que nous éprouvons certaines difficultés à nous entendre au sujet de l'avenir de l'accord sur l'industrie automobile, qui a été si avantageux aux deux parties.

Un tel accrochage serait encore plus à déplorer du fait que le Gouvernement a clairement indiqué que le Canada comprend et approuve tout à fait le désir de l'Administration des États-Unis de remédier à certaines inégalités fondamentales des relations monétaires et commerciales sur le plan international. Le Canada a apporté un remède à certains aspects de cette situation, par exemple en laissant "flotter" le dollar canadien et en avançant la date d'entrée en vigueur des réductions tarifaires négociées lors du Kennedy Round et ceci bien des mois avant que les Etats-Unis n'annoncent leur Nouvelle politique économique. Le Gouvernement était prêt à aller plus loin. Il a fait une offre au Gouvernement des États-Unis. Chaque partie a accepté de revoir sa position afin de poursuivre les négociations, bien que, en ce qui le concerne, le Gouvernement canadien n'ait pas à tenter de s'excuser de sa première offre: elle était équitable mais les États-Unis l'ont repoussée.

Cette reprise des négociations entre le Canada et les États-Unis ne sera qu'une partie du travail de recherche tendant à libéraliser le commerce international, recherche à laquelle le Canada souhaiterait voir participer tous les États commerçants du monde lors même qu'ils cherchent à protéger leurs principaux intérêts économiques.

Dans cette tâche, l'ensemble du monde commercant s'attendra à ce que les États-Unis exerce un leadership responsable et compétent. Selon les récentes déclarations du président Nixon, les intérêts économiques à long terme des États-Unis exigent la poursuite des objectifs de libéralisation du commerce international et des investissements et de mise sur pied d'un régime international ordonné et efficace en matière commerciale et monétaire, régime qui serait modifié et adapté à la nouvelle situation internationale.

Et cela permet de penser que les États-Unis, loin de se replier sur eux-mêmes, assument de nouveau leurs responsabilités de leadership et ouvrent la voie d'une éventuelle libéralisation du commerce qui servira leurs propres intérêts et ceux de tous les États commerçants. Dans la poursuite de telles politiques, les États-Unis peuvent compter sur l'appui du Canada.